



EN ALLEMAGNE, CONVAINCRE ENCORE ET TOUJOURS

Malgré une longue vie commune avec l'éolien, les Allemands plébiscitent toujours l'énergie du vent. Néanmoins, chez nos voisins aussi, les développeurs doivent continuer à expliquer, jouer la transparence et co-construire les projets avec les populations locales. PAR VINCENT BOULANGER

Comme en France, l'éolien a toujours la cote en Allemagne. Malgré 53 GW installés fin 2018 et 29 213 éoliennes implantées sur leur territoire, les Allemands estiment toujours dans leur grande majorité que l'énergie du vent doit continuer à être exploitée. En effet, un sondage réalisé en octobre dernier par la Fachagentur Windenergie an Land (agence

spécialisée sur l'éolien terrestre) révèle que 80 % des citoyens allemands estiment que le développement de l'éolien terrestre est « important » ou « très important ». En 2015, quand le pays cumulait 42 GW installés, ce taux était à peu près le même (81 %).

Mieux, les personnes vivant près de parcs éoliens assurent à 78 % être « tout à fait pour » ou « plutôt pour » ces installations, alors que ceux n'ayant pas d'éolienne dans leur environnement les approuvent à « seulement » 69 %. Il faut enfin se souvenir que les initiatives citoyennes ont contribué depuis les années 1980 à la transition énergétique allemande, ce dont témoigne le nombre élevé de parcs citoyens en service. En 2016, le pays recensait en effet 1 712 sociétés d'énergie citoyenne, dont plus de 700 actives dans l'éolien.

GROGNE TEUTONNE

Ceci posé, il existe néanmoins des Länder où le développement de l'éolien est politiquement contesté. La Bavière, dirigée par les conservateurs de la CSU, a ainsi introduit en 2014 la 10 H-Regelung, une règle imposant qu'une



Fête organisée autour du parc éolien citoyen de Saterland, dans le Land de Basse-Saxe.

éolienne soit implantée à une distance des habitations équivalant à dix fois sa hauteur, rotor inclus. Or, la topographie de ce Land implique d'y implanter les éoliennes de grande taille. Ainsi, une éolienne de 200 m doit se trouver à au moins 2 km des habitations, ce qui réduit les sites disponibles à peu de chagrin. Cette réglementation a eu raison de l'éolien bavarois. Alors que 372 MW avaient été installés en 2015 dans la région, seules 8 éoliennes, soit 22 MW, ont été érigées en 2018. D'autres Länder menacent de prendre des mesures restrictives envers l'éolien, notamment la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et le Brandebourg. « Ces deux Länder sont des régions d'exploitation du charbon », relativise Markus Jenne, associé du cabinet Sterr-Kölln & Partner. « Ces gouvernements locaux ne souhaitent pas nécessairement une montée en puissance trop rapide de l'éolien. Cela pourrait changer lorsque le plan de sortie du charbon aura été adopté. »

Les personnes vivant près de parcs éoliens assurent à 78 % être tout à fait ou plutôt pour ces installations.

DIE WINDKRAFT
Energie von hier

Wir ernten alles vor der Haustür, auch Strom.

Was im Dorf passiert, bleibt auch im Dorf.
Strom lokal produzieren macht unabhängig.

DIE WINDKRAFT
Energie von hier

« Il est important que les riverains d'un parc soient informés et impliqués très tôt dans un projet. »

Campagne de communication BWE.
Affiche du haut : « Nous récoltons tout sur le pas de notre porte, l'électricité aussi ».
Affiche du bas : « Ce qui se passe dans le village reste dans le village »

BALISAGE CIRCONSTANCIEL, POSSIBLE EN FRANCE ?

En janvier 2018, un groupe de travail portant sur les feux de balisage des éoliennes a été mis sur pied, réunissant professionnels de l'éolien et représentants des ministères concernés. « La France n'utilise pas son espace aérien comme l'Allemagne », estime Arnaud Limouzin, chef de division "procédures et équipements", mission du ciel unique européen et de la réglementation de la navigation aérienne, direction du transport aérien (DGAC). « Notre armée s'entraîne beaucoup, avec des avions (avions, hélicoptères) évoluant à très basse altitude, à hauteur d'éolienne. L'armée allemande n'intervenant pas sur les théâtres d'opérations, l'Allemagne n'a pas ces contraintes. »

Pour envisager un balisage circonstanciel en France, il faudrait selon l'Armée des radars capables de détecter les avions à grande distance : dans un rayon de 18 km contre seulement 5 km outre-Rhin. Ceci rendrait le coût des équipements prohibitif, juge la filière éolienne. Une autre solution technique



consiste à recourir à des radars secondaires. Il s'agit de balises lançant des interrogations en mode collaboratif, auxquels les avions répondent pour être détectés. Cela suppose que ces derniers soient équipés de transpondeurs. Mais l'armée goûte peu l'idée d'équiper ses appareils de ce genre de mouchards...

Des expérimentations devraient tout de même être lancées d'ici quelques mois en France. En parallèle, d'autres solutions sont envisagées pour réduire la gêne visuelle des feux d'éclat : recourir à des feux dont les optiques éclairent davantage à l'horizontal que vers le sol ou faire varier leur intensité lumineuse en fonction de la météo. « Dans l'immédiat, la nouvelle

réglementation entrée en vigueur le 1^{er} février* autorise le seul balisage des éoliennes périphériques d'un parc, durant le jour, sous réserve du respect de certaines conditions. De nuit, toutes resteront balisées. Mais la réglementation autorise un panachage des feux de nuit, consistant à mixer les solutions feux fixes/feux à éclat au sein des parcs éoliens (y compris les lignes d'aérogénérateurs). Les feux à éclat seront requis seulement aux sommets du polygone formé par le parc ainsi qu'à certains autres emplacements critiques, tandis que des feux fixes pourront équiper les autres éoliennes. »

*Arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

20 % de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (Ifér).

La participation financière des citoyens et des communes aux projets de parcs est, aujourd'hui comme hier, un élément déterminant. « Les développeurs et investisseurs sont amenés à repenser leur façon de faire, pour réserver une partie du capital à la participation citoyenne, estime Karlheinz Rabenschlag. Par exemple, le Land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale a adopté en 2016 une loi qui oblige les développeurs à proposer la participation financière aux citoyens et communes proches d'un parc éolien. La Thuringe a introduit le label de qualité "Faire Windenergie Thüringen" [éolien équitable en Thuringe] pour les parcs élaborés en toute transparence et ouverts à la participation citoyenne. »

Selon lui, la filière éolienne se montre en outre « très créative » pour séduire les acteurs locaux : « Certaines entreprises accordent par exemple, en partenariat avec des régies municipales, des tarifs d'électricité moins élevés aux riverains d'un parc. Ailleurs, ils proposeront d'installer une station-service distribuant du gaz issu du "power to gas". Ce sont aussi des façons de se démarquer de ses concurrents, pour gagner l'acceptabilité des citoyens. » Mi-janvier, le BWE a lui-même rédigé une proposition de loi consistant à consacrer 1 à 2 % du chiffre d'affaires annuel d'un parc éolien à la « création de valeur locale » : ouverture de participation, cofinancement d'équipements communaux, tarifs d'électricité bonifiés, cofinancement d'infrastructure (recharge de véhicules électriques par exemple), etc.

En France aussi, les développeurs ont intérêt à jouer la carte du local, estime Anouk Darcet-Felgen : « Nous avons remarqué que les projets de parc sont beaucoup mieux acceptés quand les sociétés qui les portent ont un ancrage local, grâce à des bureaux installés à l'échelon régional par exemple. Cela leur donne de la visibilité et permet de gagner la confiance des acteurs locaux. » ■